

# Synthèse

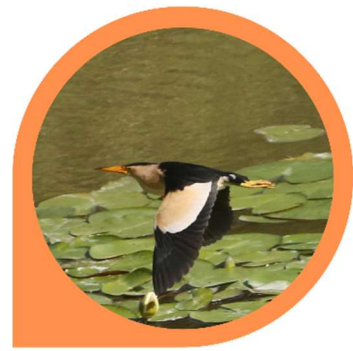
Plan de gestion

2024 - 2033

Parc du Sausset

Écrit d'après l'ouvrage original du bureau d'étude Ecoter, rédigé pour les gestionnaires du Parc du Sausset.





Blongios nain, espèce Natura 2000 du parc

## Avant-propos

**1970, la Seine-Saint-Denis entre dans une nouvelle période de grandes mutations et d'urbanisation.** Les industries fleurissent et les axes routiers et ferroviaires s'étendent pour les desservir, les grands ensembles de logements s'érigent aussi pour héberger celles et ceux qui y travaillent. **Ces transformations ont cependant un prix : l'espace,** et partout sur le Département, mais surtout en zone périurbaine, les terres de culture et de nature s'effacent au profit de l'étalement des villes.

**Préserver ces espaces de plus en plus rares devient alors un enjeu phare,** et c'est de là que bourgeoonne l'idée d'aménager le parc départemental du Sausset entre les villes de Villepinte et d'Aulnay-sous-Bois. A la demande du Département, les paysagistes Claire et Michel Corajoud décident ainsi à la fin des années 70, de s'appuyer sur les riches terres agricoles en place sur la vaste plaine pour construire des ambiances paysagères à partir d'une trame végétale élaborée.

Dans l'objectif de réconcilier la nature et l'humain sur un territoire fortement marqué par l'urbanisation, ils recourent à des schémas agricoles et forestiers classiques pour bâtir ce qui deviendra le parc du Sausset. **D'abord destiné à préserver la qualité de vie des habitants, les forts partis pris environnementaux du Département alliés aux atouts du projet Corajoud impulsent rapidement une dynamique de gestion très favorable à la faune et à la flore.** Si bien qu'en 2006, le parc devient une aire protégée en intégrant le multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

Une aire protégée est un espace désigné pour préserver le mieux possible le patrimoine naturel des pollutions et autres atteintes dues aux activités humaines. **Des dispositions particulières d'aménagement, de veille, de protection et de valorisation de ce patrimoine y sont donc prises.** Elles sont compilées dans ce que l'on appelle **un plan de gestion.** Ce document est usuellement très dense et parfois difficilement accessible, même à des lectrices et lecteurs expert(e)s. **Pour accompagner l'entrée en vigueur du deuxième plan de gestion du parc du Sausset,** le Département publie donc ce document synthétisant les principaux enjeux, objectifs et actions de gestions.

**L'objectif est de mettre à portée du plus grand nombre la gestion du parc,** et ainsi faire un pas de plus vers une meilleure conciliation de ses usages avec la préservation de sa biodiversité, qui est un enjeu fort sur le parc.

# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE</b>	<b>4</b>
UN SITE NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?	4
UN PLAN DE GESTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?	5
UN COMITE CONSULTATIF DE GESTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?	5
<b>TOME A – DIAGNOSTIC</b>	<b>6</b>
CONTEXTE GENERAL	6
STATUTS JURIDIQUES	6
GESTION	7
DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE	8
CLIMAT	8
HYDROLOGIE	9
TRAMES ECOLOGIQUES	10
DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL	13
LES HABITATS NATURELS	13
LA FLORE	16
LA FONGE	17
L'AVIFAUNE	17
LES AMPHIBIENS ET REPTILES	20
LES MAMMIFERES (DONT CHAUVES-SOURIS)	20
LES INSECTES	21
LES POISSONS	22
AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES	22
SYNTHESE DES ESPECES ET HABITATS A RESPONSABILITE DE CONSERVATION MARQUEE	23
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL	25
VILLEPINTE ET AULNAY-SOUS-BOIS	25
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOL	25
ACCUEIL DU PUBLIC ET INTERET PEDAGOGIQUE	25
ACCUEIL DU PUBLIC ET INTERET PEDAGOGIQUE	25
FREQUENTATION	27
<b>TOMES B ET C– ENJEU, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIONS</b>	<b>28</b>
OLT 1 – MAINTENIR LA DIVERSITE DES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE ASSOCIEE	29
OLT 2 – CONSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITE DES PRAIRIES ET DES PELOUSES	30

<b>OLT 3 – PERENNISER LES BOISEMENTS TOUT EN ASSURANT UNE BIODIVERSITE OPTIMALE</b>	<b>31</b>
<b>OLT 4 – FAIRE DU PARC UN ESPACE DE BIEN-ETRE EN MILIEU URBAIN</b>	<b>32</b>
<b>OLT 5 – AMELIORER L’ANCRAGE TERRITORIAL DU PARC DANS SON CONTEXTE URBAIN</b>	<b>33</b>
<b>OLT 6 – EXERCER UNE INFLUENCE ENVIRONNEMENTALE AU-DELA DES FRONTIERES DU PARC</b>	<b>34</b>
<b>OLT 7 – DEVELOPPER EN CONTINU LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET NATURALISTES</b>	<b>35</b>
<b>OLT 8 – ASSURER UNE GESTION EFFICIENTE DU PARC DANS UNE VOLONTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>36</b>
<b><u>GLOSSAIRE</u></b>	<b><u>37</u></b>

## Principaux éléments de cadrage

### Un site Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?



Butor étoilé, espèce Natura 2000 du parc

Décidée le 20 mai 1992 par la Commission européenne, la Directive Natura 2000 a pour objectif de **préserver la biodiversité d'un ensemble d'espaces mis en réseau à l'échelle européenne**, tout en tenant compte des contextes et besoins des territoires dans lesquels ils sont. Ainsi, cette directive ne vise pas à exclure les usages humains, mais à les réguler et les adapter dans une logique de durabilité de l'espace. **Concrètement, peuvent devenir Natura 2000 :**

→ Des espaces naturels ou semi-naturels rares à l'échelle européenne, en danger de disparition, ou présentant des caractéristiques (en termes de richesse biotique ou abiotique) remarquables. Ils sont listés dans la Directive Habitats-Faune-Flore du code de l'Union européenne, et **des Zones de Conservation Spéciales (ZCS) sont créées pour les protégés.**

→ Des espèces d'oiseaux particulièrement menacées à l'échelle européenne, listées aux annexes 1 et 2 de la Directive Oiseaux du code de l'Union européenne. La destruction des individus, des nids, des œufs et des habitats de ces espèces sont interdites. De même que leur vente (vivantes ou mortes) et leur transport pour la vente. **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées pour protéger ces espèces.**



Les usages sur les sites Natura 2000 sont régis de deux manières :

→ La gestion courante doit favoriser les espèces et les espaces protégés du site et est définie dans un **Document d'Objectifs (DocOb)** que doit respecter le **plan de gestion** de l'espace.

→ Les aménagements réalisés dans ou autour du site et susceptibles de lui être dommageables doivent faire l'objet d'une Etude d'Impact Natura 2000 (EIN) pour définir ces impacts et les annuler ou les réduire le plus possible. **Idem pour les manifestations de plus de 200 personnes.** Il existe des listes d'activités soumises à EIN à échelles nationale et départementales. **Elles sont disponibles sur [le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports \(DRIEAT\) d'Île-de-France.](#)**

N.B. : les parcs Départementaux, comme l'ensemble du site Natura 2000 Seine-Saint-Denis (qui contient aussi des bois domaniaux, soit 15 espaces au total) sont protégés pour certaines espèces d'oiseaux. Ils forment donc une vaste ZSP. C'est le seul site européen entièrement en zone urbaine dense. **C'est un véritable défi qui est proposé en 2006 : définir une ZPS en cœur de tissu urbain et faire le pari d'un fonctionnement en réseau de ces sites.**

## *Un plan de gestion, qu'est-ce que c'est ?*

Toutes les aires protégées ont un document de référence qui indique comment préserver leurs patrimoines naturels, comment le valoriser auprès des usagers, en tenant compte de son évolution dans le temps et des paramètres extérieurs (climatiques, anthropiques...) auxquels elles sont sujettes. **Dans le cas des réserves naturelles, mais aussi des sites Natura 2000, et donc du parc, il s'agit d'un plan de gestion.** Renouvelé tous les 10 ans, il se compose de trois parties qui sont résumées ici :

→ **Le diagnostic.** C'est-à-dire le bilan des patrimoines naturels biotiques et abiotiques (cf. Glossaire) présents sur le site, des éléments clef qui définissent le contexte territorial du site (pressions anthropiques qui s'exercent, fonction au sein du territoire, caractéristiques et organisation du tissu socio-économique de ce territoire) et reprend les résultats de la gestion déjà menée.

→ **Les enjeux et objectifs de gestion.** Cette partie définit les objectifs de gestion à long terme selon les enjeux de biodiversité et de territoire retirés du diagnostic. Elle subdivise aussi l'accomplissement de ces objectifs en objectifs dits « opérationnels » à plus court terme et détaille comment leur atteinte est suivie et mesurée.

→ **Les actions.** La mise en œuvre des actions permet d'atteindre les objectifs opérationnels, et donc les objectifs à long terme. Mais combien y en a-t-il par objectif opérationnel ? Quelles sont-elles ? Comment sont-elles financées et réalisées et selon quel agenda ? Voilà les questions auxquelles répond cette ultime partie.

N.B. : le parc fait partie d'un ensemble de sites Natura 2000 en Seine-Saint-Denis, tous gérés selon un même DocOb approuvé par le Préfet en 2011 et que chaque plan de gestion doit prendre en compte.

## *Un Comité Consultatif de Gestion, qu'est-ce que c'est ?*

En France, la gestion des aires protégées tend à être la plus concertée possible. **Particulièrement dans le cas des sites Natura 2000 qui font cohabiter humains et biodiversité.** Cette gestion, bien que pilotée par des experts, ne peut donc se faire sans une certaine ouverture aux acteurs clef des territoires où ils se trouvent. Cette ouverture est garantie par le comité consultatif de gestion (CCG). C'est une assemblée de personnes représentant des structures importantes sur des thématiques propres à ces territoires (tourisme, éducation, recherche, collectivités, écologie, etc.) qui suit la construction et la réalisation de la gestion des aires protégées pour assurer qu'elle soit adaptée au territoire.

Idéalement représentatif de son territoire, le CCG très récemment établi du parc du Sausset, reste encore à diversifier. **Une des actions de la gestion définie par le nouveau plan de gestion est de l'enrichir en acteurs pourvoyeurs de loisirs et de publics, en exploitants agricoles du parc et, éventuellement, d'y faire siéger des usagers !**

## Tome A – Diagnostic



Sterne pierregarin, espèce Natura 2000 du parc

*Cette partie présente l'essentiel des informations du premier tome du plan de gestion du parc. Pour plus d'informations, nous dirigeons les lecteurs et lectrices vers ce dernier. Le diagnostic est primordial pour définir les enjeux et objectifs qui cadreront les actions préconisées.*

### Contexte général

De par l'histoire de son aménagement et celle de sa gestion, le parc a **une identité double d'espace paysager de loisir et de détente et d'espace de protection de la biodiversité**. C'est là sa principale caractéristique. C'est aussi le 2<sup>ème</sup> plus grand parc du Département, avec ses 200 hectares d'emprise répartis en 4 secteurs distincts :

- **Les Prés Carrés, au sud-ouest.** D'une surface de 51,1 hectares, il comprend un marais et un étang qui en font un espace prisé des espèces Natura 2000 présentes sur le parc. Elles sont, pour beaucoup, affiliées aux milieux aquatiques. On y trouve aussi de nombreux aménagements à destination du public (aires de jeux, buvette, sanitaires, parking, etc.).
- **Le Bocage, au sud-est.** D'une superficie de 41,4 hectares, il est constitué d'un paysage rural typique traversé par les rus du Roideau et du Sausset. Une grande aire de jeux y est aménagée.
- **La Forêt, au nord-ouest.** D'une superficie de 71 hectares, ce secteur est volontairement le moins aménagé pour permettre l'évolution la plus naturelle possible des boisements. Y alternent des zones forestières et prairiales.
- **Le Puits d'Enfers, au nord-est.** D'une superficie de 20,3 hectares, ce secteur est occupé par un vignoble et une ferme pédagogique : La Ferme du Sausset (un maraicher et une pépiniériste labellisée végétal local).

### Statuts juridiques

Outre ses statuts de protection, dont celui de site Natura 2000 qui a été évoqué, le parc possède d'autres statuts juridiques qui témoignent de son intérêt écologique.

- **Le statut d'Espace Naturel Sensible (ENS).** Il est attribué à des espaces sous propriété foncière du Département pour d'en préserver le caractère naturel menacé, actuellement ou potentiellement, par l'urbanisation et/ou les activités socio-économiques qui s'y développent. **Ils doivent être aménagés pour être ouverts au public tout en évitant la sur-fréquentation**, et peuvent faire l'objet de mesures de restauration écologique.
- **Le statut de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).** Il est attribué suite à un inventaire fait selon une méthodologie précise. C'est un outil d'amélioration de la connaissance, **et non de protection**, du patrimoine naturel d'une zone ainsi désignée. Il n'a pas de réelle portée juridique, mais atteste de la valeur écologique d'un territoire. Les deux types de ZNIEFF existantes sont présentes sur le parc, mais actuellement en cours d'actualisation. [L'inventaire complet est accessible ici.](#)

## Gestion

**Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis est l'unique gestionnaire du parc, par l'intermédiaire du service du parc du Sausset, dépendant de la Direction départementale de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité.** 9 agents composent ce service et assurent la gestion du Parc. Ils sont associés à 14 écogardes qui veillent à la sécurité, à l'information du public en cas de besoin et ont un rôle de diffusion de la connaissance sur la biodiversité auprès des usagers.

Depuis le début du précédent plan de gestion, le budget de fonctionnement du service a constamment baissé puis s'est maintenu sur les trois dernières années. Des choix ont dû être faits pour diminuer les coûts de gestion. Malgré tout, la part dédiée à l'accueil du public (animation, frais d'impression...) a été maintenue voire augmentée avec les éditions du Bel Été Solidaire et Olympique. Cela se traduit par une proposition croissante d'animations accompagnant la hausse de fréquentation du parc.

Les investissements réalisés ont surtout permis la réfection d'équipements importants (passerelle de l'étang, platelages bois, Maison du Sausset, buvette, aires de jeux, voiries) et la réalisation de nouveaux équipements : nouvelles aires de proximité sur les Prés Carrés, équipements sportifs, observatoires des abords du Marais, nouvel abri au Bocage, études. Ils ont aussi permis la mise en place d'infrastructures pour le projet agricole au Puits d'Enfer qui vient renforcer et développer l'identité agricole du parc inscrite depuis les bases du projet paysager.

Une part d'investissement est consacrée chaque année à la pérennisation des boisements et au développement de la biodiversité (maintien des milieux ouverts et création ou réfection de milieux humides). Enfin, des imprévus importants ont impacté le budget (incendie d'une aire de jeux ; vols de câbles électriques d'alimentation de la Maison du Sausset et de la buvette).



## *Description du milieu physique*

### **Climat**

Le parc est situé dans une zone de climat océanique avec une répartition assez homogène des précipitations annuelles, des étés chauds et des hivers doux. Cependant, l'urbanisation fait grimper les températures locales et diminue les jours de brouillards. Aujourd'hui, seul un brouillard localisé sur l'étang de Savigny et le Marais est perceptible une partie de l'année.

La pluviométrie moyenne sur site est globalement très bien répartie dans le temps, indépendamment des saisons. Les températures annuelles moyennes pour la période de 1991 à 2020 sont de 12,1 °C contre 11,5 °C entre 1981 et 2010. Ces données reflètent sans doute une augmentation générale des températures en lien avec le changement climatique. Depuis plusieurs années, la sécheresse s'accroît sur le site avec des années marquées par une chaleur intense. **Ceci n'est pas sans conséquence sur la végétation : les chênes, marronniers et d'autres essences d'arbres souffrent du manque d'eau.**

L'interprétation des résultats des scénarios de projections du changement climatique concernant le parc, et leurs conséquences sur la gestion des milieux naturels, reste difficilement extrapolable. De grandes lignes peuvent tout de même être mises en avant. D'une manière générale et dans le cadre d'un scénario optimiste :

- Les températures moyennes régionales devraient augmenter de l'ordre de 1,5 °C à moyen terme. Cela se traduit **par des sécheresses régulières en été et certainement des pluies plus intenses et concentrées sur des périodes restreintes.**
- La sécheresse des sols, qui conditionne les essences présentes sur le parc, devrait être extrêmement élevée à moyen terme. Ainsi, des essences plus méridionales qu'actuellement seraient à privilégier à partir de 2050 (chênes méditerranéens, oliviers...).

Sans parler de mesures spécifiques à prendre dès aujourd'hui, **les essences d'une grande partie du parc, les niveaux d'eau des milieux humides et les espèces envahissantes d'aujourd'hui ne seront sans doute pas celles présentes dans une trentaine d'année.** Ces facteurs peuvent impacter lourdement les capacités d'accueil des espèces qui ont prévalu au classement en site Natura 2000. Le nouveau plan de gestion comprend donc un volet d'adaptation aux changements climatiques, basé sur l'évolution à venir du territoire, pour anticiper ses choix de gestion et travailler sa résilience.

## Hydrologie

La géographie plane du parc, en contexte urbain, n'est pas favorable à un riche cortège d'habitats aquatiques. Seuls deux rus très remaniés et artificialisés existent donc sur le parc : le ru du Roideau et celui du Sausset. Mais des habitats humides artificiels ont été créés :

- L'**Étang de Savigny**, créé avant le parc pour réguler les crues du ru du Sausset. Il est aujourd'hui alimenté par la nappe phréatique sous-jacente et les eaux de pluies. L'eau y est de mauvaise qualité du fait des pollutions et sédiments qui s'accumulent dans le fond. Un vaste projet d'amélioration de la qualité de cette eau est à l'étude.
- Le **Marais**, créé après l'aménagement du parc. Il est alimenté par pompage direct dans la nappe phréatique et les eaux de pluies, mais le faible débit de pompage n'empêche pas son envasement progressif. Un seul curage a été réalisé dans le cadre du statut Natura 2000 du parc. Le rythme d'envasement reste à évaluer pour adapter le rythme de curage.
- De **nombreuses mares** réparties sur les secteurs du parc (sauf les Prés carrés). Elles sont alimentées uniquement par les eaux de pluies.

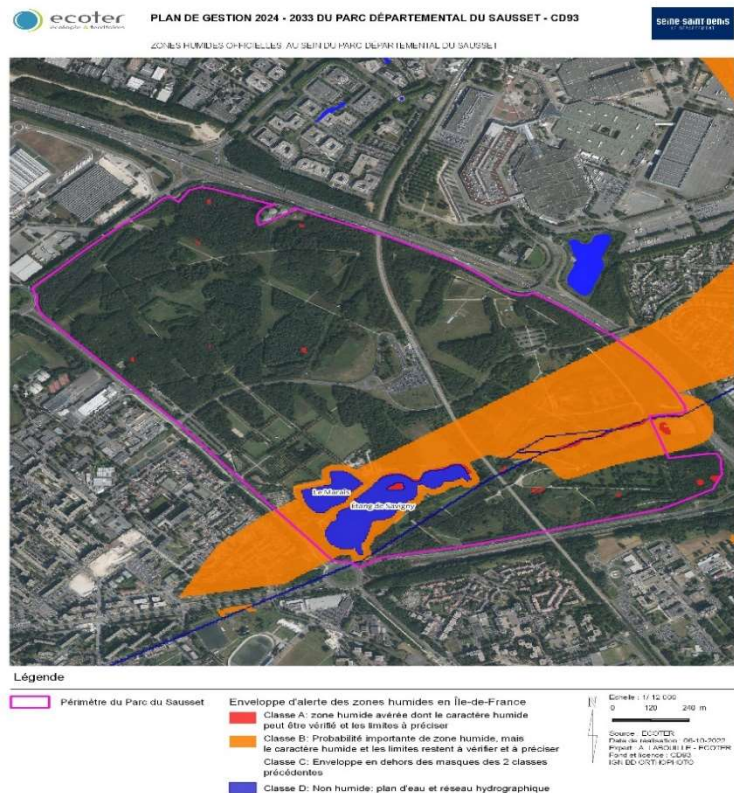
En Île-de-France, un protocole de détection des zones humides a été mis à jour en 2021 pour inventorier les secteurs potentiellement humides de la région selon des critères, relatifs au sol et à la végétation, définis par l'arrêté ministériel modifié du 24 juin 2008.

Sur le parc, le pourtour et la section souterraine du ru du Sausset sont fortement suspectés d'être des zones humides. Les mares, les berges aériennes du ru du Sausset et certains secteurs des berges de l'étang sont, d'ailleurs, classés comme zones humides avérées.

Ces caractéristiques font que le parc est concerné par plusieurs documents d'aménagement et d'urbanisme.

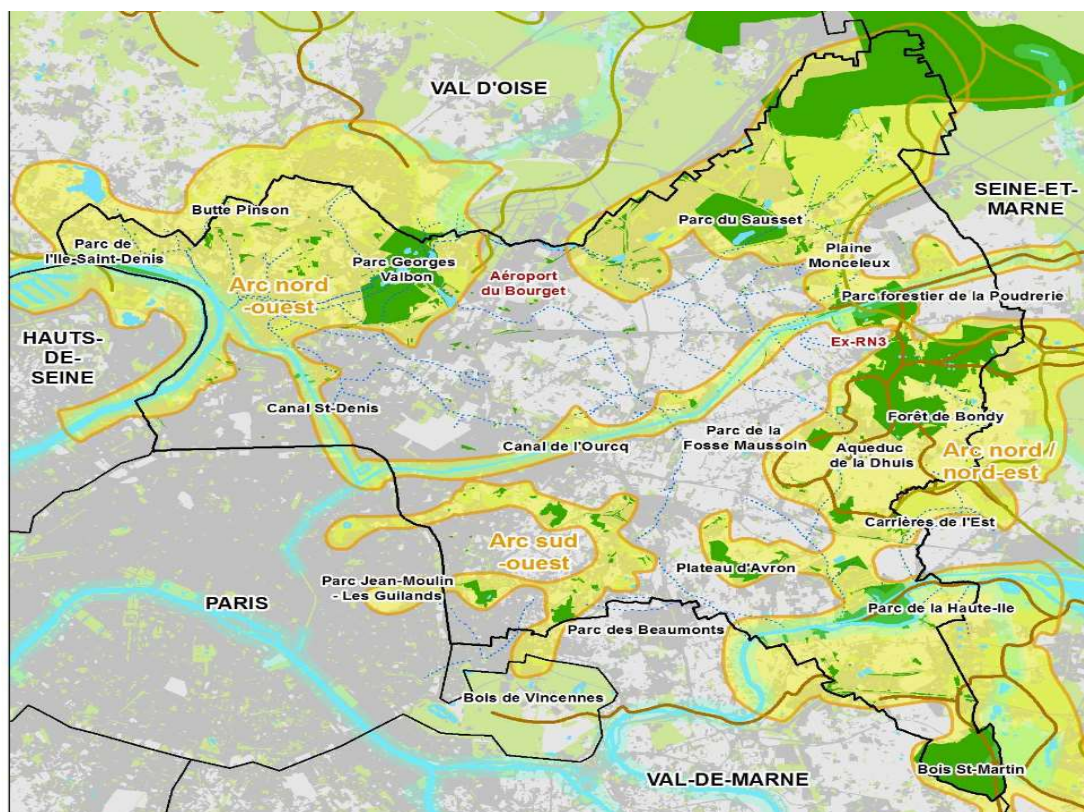
Par exemple, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Engghien-Vieille Mer, qui vise à redonner à l'eau sa place sur le territoire. Le parc et ses abords sont concernés par plusieurs des actions qu'il préconise, comme celle de renaturation du Vallon du Sausset.

En plus de lui attribuer un rôle important dans la préservation de milieux clef au niveau régional, ils peuvent aussi lui offrir des opportunités supplémentaires de gestion.



## Trames écologiques

Les continuités (trames) écologiques du parc ont aussi une grande importance à l'échelle régionale. Le parc est, en effet, identifié comme un réservoir de biodiversité au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), même si les axes routiers alentours et le rail qui le traverse limitent fortement sa fonctionnalité. La carte ci-dessous montre, via la notion d'« Enveloppe optimale » indiquée en légende, les réservoirs de biodiversité avec lesquels il est le plus susceptible d'être connecté. Il s'agit des espaces semi-naturels de l'aéroport de Roissy (via le vallon du Sausset) et du parc forestier de la Poudrerie (via la plaine de Monceaux). Ces connexions restent très fragiles et intermittentes.



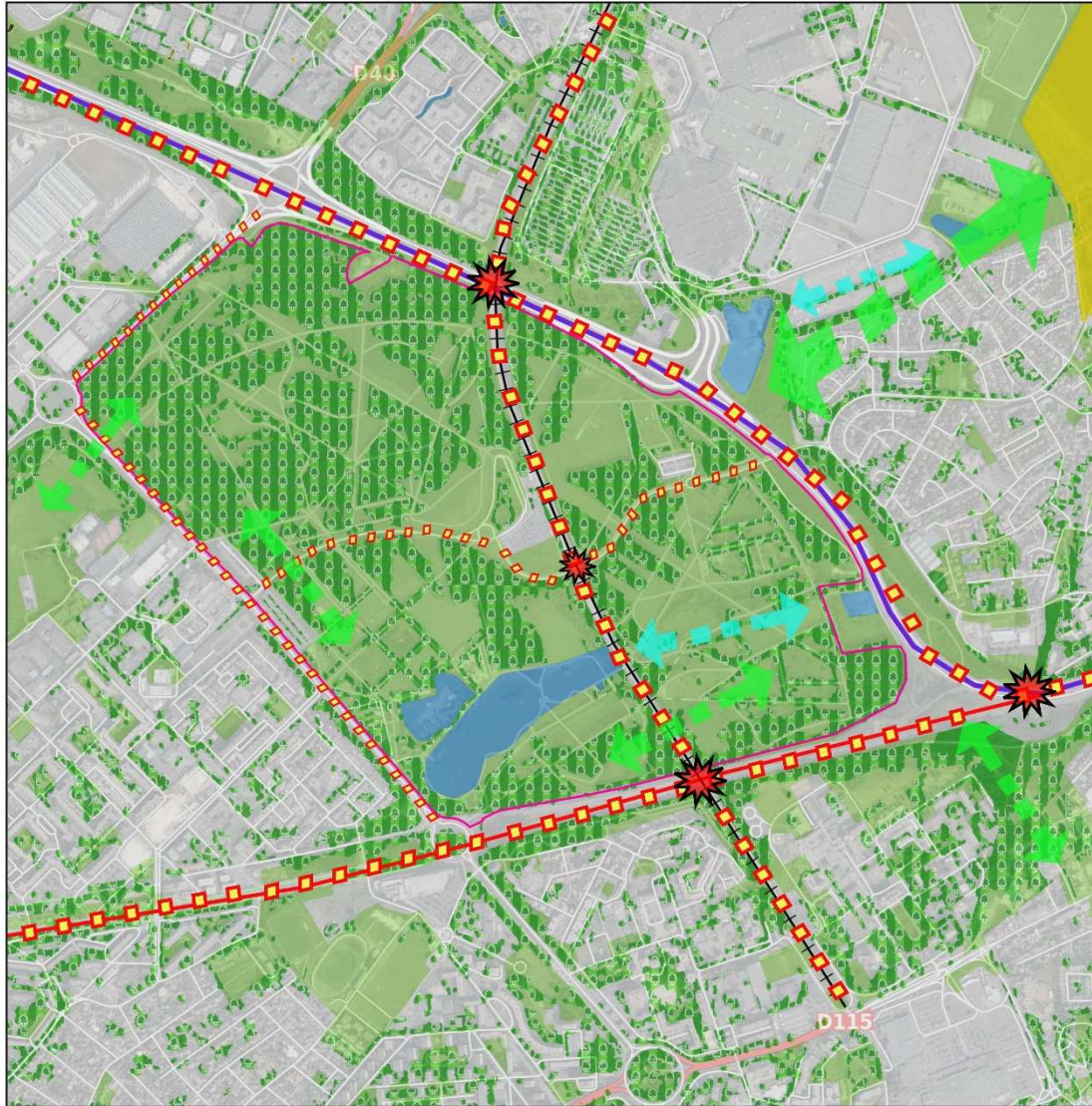
### Matrice urbaine

- |   |   |   |                        |
|---|---|---|------------------------|
|  | Eau de surface  |  | Zone urbaine peu dense |
|  | Espace ouvert   |  | Zone urbaine dense     |
|  | Réservoirs de biodiversité et milieux complémentaires à caractère naturel |   |                        |
|  | Corridor de la sous-trame arborée   |   |                        |
|  | Corridor de la sous-trame herbacée  |   |                        |
| Les composantes de la sous-trame bleue  |   |   |                        |
|  | Continuum de la sous-trame bleue  |   |                        |
|  | Cour d'eau busé   |   |                        |
|  | Enveloppe optimale pour le territoire                                     |   |                        |






Dans le parc lui-même, un réseau de continuités (et de ruptures) existe aussi, la carte ci-dessous l'illustre bien.



Légende

Zones d'études

 Périmètre du Parc du Sausset

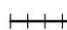
ELEMENTS FRAGMENTANTS

 Territoires artificialisés

Principaux axes routiers

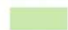
 Autoroute

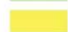
 Nationale


 Voie ferrée

TRAME VERTE

 Boisements et alignements d'arbres

 Prairies et espaces verts urbains

 Territoires agricoles

 Barrière pour le franchissement des espèces


 Point noir

 Corridors discontinus de la trame verte

 Corridors discontinus de la trame bleue

TRAME BLEUE

Principaux cours d'eau

 Plans d'eau et bassins

Echelle : 1/15 000  
0 150 300 m

Source : ECOTER  
Date de réalisation : 19-05-2023  
Expert : A. LABOUILLE - ECOTER  
Fond et licence : IGN BDORTHO

Deux autres types de trames écologiques, les trames noire et blanche représentant respectivement les pollutions lumineuses et sonores, sont prises en compte dans le plan de gestion. Cependant, seule une cartographie de la trame noire a été faite sur le parc et ses alentours. Elle est présentée ci-dessous :



L'importance de l'obscurité pour la faune est de plus en plus documentée (que ce soit pour les animaux diurnes, qui vivent le jour et dorment la nuit, ou les animaux nocturnes). À ce titre, la carte montre bien l'importance locale du parc, puisqu'il apparaît clairement que le parc est parmi les espaces les plus préservés sur les deux communes. Cependant, elle montre aussi :

- L'impact lumineux de la gare RER de Villepinte, de l'allée et du rail associés.
- Le lien entre urbanisation et pollution lumineuse.
- Des points névralgiques de pollution lumineuse comme la zone aéroportuaire Paris – Charles de Gaulle, le parc des expositions de Villepinte, la zone d'activité partiellement aménagée sur les anciennes usines PSA et le stade vélodrome.

**À cette échelle, la qualité du ciel nocturne peut donc être considérée comme dégradée.**



## Description du patrimoine naturel

Sur le Parc, pas moins de 1864 espèces animales et végétales ont été recensées. La gestion d'une telle biodiversité se doit d'être organisée pour être efficace. C'est pour cela que les patrimoines naturels du parc sont classés selon une **méthodologie qui ne sera pas traitée ici** mais est détaillée dans le plan de gestion. Il est important de noter qu'elle repose sur l'usage de listes de conservation établies à plusieurs échelles territoriales, **pondérées par des dires d'experts qui replacent les enjeux de conservation dans le contexte urbain**. Sans eux, les milieux du parc seraient sous-évalués car d'origine anthropique ou parce que très fortement urbanisés.

## Les habitats naturels

Dans l'ensemble, 30 habitats naturels différents ont été inventoriés sur le parc. Cela représente un bon niveau de connaissance. Parmi eux, 8 peuvent être rattachés à la Directive Natura 2000, dont 1 habitat prioritaire. 8 sont aussi considérés comme menacés à l'échelle régionale (dont 3 sont rattachés à la Directive Natura 2000). **Au cumul, la surface de ces habitats est de 55 hectares, soit environ 27 % de la superficie du parc.**

Il n'est pas possible d'évaluer précisément l'évolution de l'état de conservation de ces 30 habitats entre les deux plans de gestion, ni même d'évaluer leur état de conservation **actuel**. Une méthodologie adéquate est encore en conception. Toutefois, des indices de biodiversité et des indicateurs ont fourni des données qui permettent des cartographies descriptives et analytiques de ces milieux, comme celles présentées ci-dessous.



PLAN DE GESTION 2024 - 2033 DU PARC DÉPARTEMENTAL DU SAUSSET - CD93  
CARTOGRAPHIE DES GRANDES FORMATIONS VÉGÉTALES (données du CBNBP - 2021)





### Légende des différentes formations végétales

- Forêt des feuillus et fourrés arbustifs
- Plantation d'arbres, plantations ornementales et pelouse de parc
- Fourrés arbustifs et petits bois
- Cultures et vergers
- Friches
- Ourlets et lisières forestières
- Pelouses et prairies mésicoles
- Pelouse xérique
- Infrastructures des villes
- Plan d'eau
- Mare

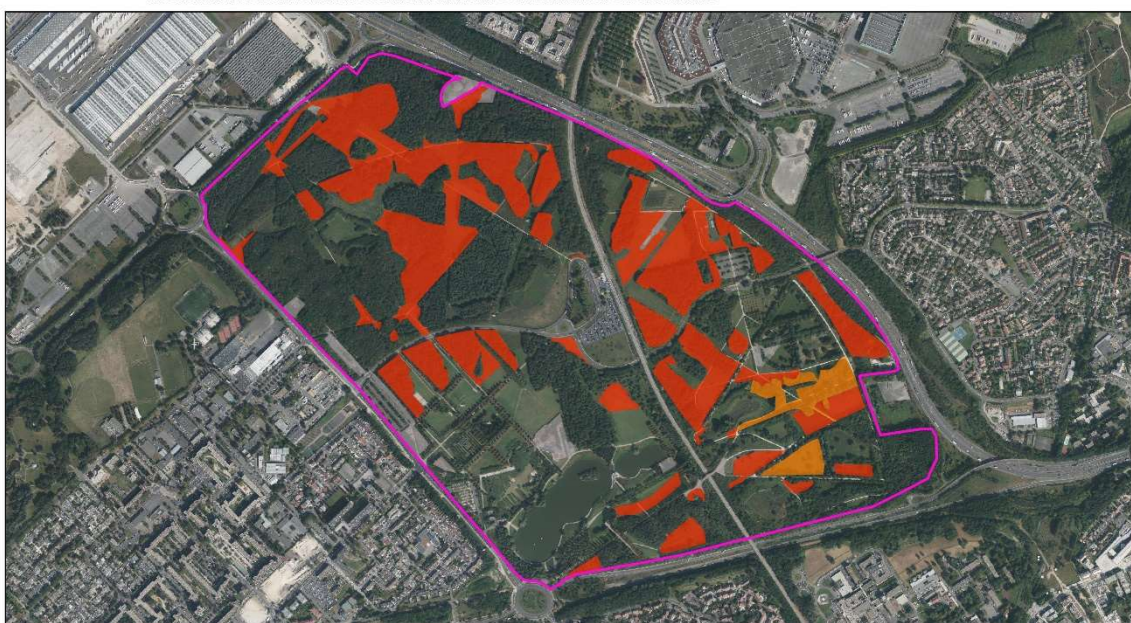
Zone d'étude  
 Périmètre du Parc du Sausset

Echelle : 1/9 000  
 0 90 180 m  
 Source : CBNBP  
 Date de réalisation : 05-12-2022  
 Expert : A. LABOUILLE - ECOTER  
 Fond et licence : CD93 - IGN BDORTHO



PLAN DE GESTION 2024 - 2033 DU PARC DÉPARTEMENTAL DU SAUSSET - CD93

LOCALISATION DES HABITATS NATURELS COMMUNAUTAIRES ET / OU PRÉSENTANT UN STATUT DE MENACE



Légende

- Périmètre du Parc du Sausset
- Localisation des habitats comprenant des enjeux
- Habitat naturel communautaire relevant de la Directive Habitats/Faune/Flore
- Autres habitats naturels apparaissant comme menacés sur la liste rouge régionale

Echelle : 1/9 000  
 0 90 180 m  
 Source : CBNBP  
 Date de réalisation : 30-06-2022  
 Expert : A. LABOUILLE - ECOTER  
 Fond et licence : CD93 - IGN BDORTHO

**Parmi les 30 habitats relevés au sein du parc, 14 possèdent au moins un statut de menace (liste rouge régionale), un statut de rareté (cotation du CBNBP) ou un statut communautaire (Directive Habitats, Faune, Flore). On peut les séparer en 4 grandes catégories : milieux ouverts (7/14 habitats), jeunes milieux boisés (4/14), milieux humides de surface réduite (2/14) et les milieux semi-ouverts (1/14).**

Les milieux ouverts occupent une surface réduite par rapport aux autres habitats naturels présents au sein du parc, mais il semble qu'ils étaient bien plus présents par le passé. Ainsi, entre 2002 et 2022, il est constaté :

→ **Une baisse de 18,6 % des milieux prairiaux, sur tous les secteurs du parc.** Elle résulte de la dynamique de fermeture naturelle de ces milieux, mais aussi du développement des lisières boisées qui les avoisinent.

→ **Une baisse de 74 % des milieux de pelouses sèches,** liée en partie à l'invasion par **des espèces pas toujours exotiques** (Sureau yèble, Cornouiller sanguin et Sainfoin d'Espagne). Elles tendent à fermer les milieux en dépit des opérations de pâturage et de broyage.

→ **Une augmentation de 277 % des milieux ouverts de type grandes hélrophytes des berges humides,** due à la progression de la végétation herbacée rivulaire sur les berges non bétonnées.

L'évolution de ces milieux ouverts cumulée à celle des espaces herbacés artificialisés (dont les pelouses et prairies accueillant les visiteurs) donne une baisse de 31,7 %. A l'inverse, les milieux boisés et arbustifs s'accroissent. **Il est important de noter que c'est une tendance d'évolution des boisements commune sur l'ensemble de la Région Île-de-France.** Elle s'est d'autant plus accélérée sur le parc du fait de la politique de moindre gestion des milieux ouverts pour améliorer leur biodiversité au cours du dernier plan de gestion et qui a conduit à leur fermeture progressive.

Les milieux semi-ouverts progressent de manière importante dans le parc du Sausset. Ces milieux caractérisent cependant un état transitoire avant que les milieux boisés ne prennent le dessus. Ils sont aussi **souvent** colonisés par le Sureau yèble et le Cornouiller sanguin, qui engendrent des milieux boisés faiblement diversifiés.

Un travail mené principalement en 2021 a permis de caractériser la grande majorité des parcelles forestières du parc. Ainsi, seules les caractéristiques écologiques de chaque boisement sont connues, pas leur évolution surfacique. **Nous rappelons que tous les boisements ont été plantés, entre 1981 et 1993, et ne sont donc pas naturellement présents.** De fait, ils sont encore jeunes puisque les arbres les plus âgés n'ont qu'une quarantaine d'années. Des actions de gestion seront nécessaires à long terme pour diversifier et faire vieillir ces boisements. Il faudra tenir compte du réchauffement climatique et de ses conséquences sur la dynamique des espèces associées (dont les maladies touchant ces arbres), de l'accueil et la sécurité du public, des paysages du parc, pour maintenir des milieux forestiers de qualité.

Les végétations des milieux humides connaissent par nature une évolution beaucoup plus rapide que les autres milieux. Certains habitats pionniers apparus lors des travaux du Roideau, en 2012, ou sur des mares nouvellement créées ne sont déjà plus présents. Des suivis menés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) permettent de connaître les végétations présentes, mais pas toujours leur état de conservation et leur évolution.

D'une manière générale :

→ **L'étang de Savigny** présente des habitats peu naturels et parfois dégradés par le piétinement. Un projet de requalification du site améliorera la situation.

→ **Le ru du Roideau** présentait des habitats pionniers intéressants qui ont naturellement disparus. Le pâturage du site limite la croissance des végétaux, mais le développement récent de Sainfoins d'Espagne limite l'attrait de ces habitats.

→ **Les mares** présentent des habitats variés dont certains, plutôt pionniers, sont à enjeux. Mais ils sont très temporaires par nature. Une gestion adaptée au niveau de maturité des mares permettrait de conserver les différents stades végétaux, mais les aléas climatiques compliquent sa mise en œuvre car ils affectent les niveaux d'eau des mares.

**Le Marais** abrite des végétations intéressantes, mais les habitats pionniers y sont en mauvais état de conservation. La végétation des eaux libres est, elle, considérée en bon état de conservation mais à surveiller du fait des espèces exotiques envahissantes.

**Le ru du Sausset** est associé à une végétation considérée de boisements.

Le tableau ci-dessous propose une priorisation selon des critères détaillés dans le tome A.

ÉVALUATION DES PRIORITÉS DE GESTION DES FORMATIONS VÉGÉTALES						
Grandes catégories	Unité de végétation	Typicité des habitats	Possibilité de gestion/restauration	Évolution sans gestion	Valeur patrimoniale globale	Rang de priorisation
Milieux ouverts	Pelouse	Modérée	Oui avec pâturage et coupe des ligneux	Ourlets puis fourrés	Forte	1
	Prairie	Modérée	Oui avec pâturage restreint et fauche	Ourlets puis fourrés	Modérée	2
Milieux semi-ouverts	Ourlet	Modérée	Oui avec pâturage et coupe des ligneux	Fourrés	Modérée	2
	Fourré	Modérée	Oui avec entretien des ligneux (taille)	Boisement	Faible	3
Boisements		Mauvaise	Oui avec sélection des essences exogènes et vieillissement	Boisement divers selon l'habitat originel	Modérée	2
Milieux humides	Mare	Modérée	Oui avec curage de rajeunissement régulier	Fourrés	Faible	3
	Marais	Modérée	Oui avec suppression des ligneux, curage et traitement des eaux	Boisement humide	Forte	1
	Étang	Mauvaise	Oui avec travaux lourds de façonnement des berges, épuration des eaux, curage	Stable du fait du fonctionnement anthropisé	Faible	3

## La flore

Le tableau ci-dessous synthétise l'état des connaissances sur la flore du parc. Il faut noter que les espèces n'ayant pas été vues **depuis 2007** n'ont pas été prises en compte pour ce diagnostic :

ÉTAT DES CONNAISSANCES DE LA FLORE		
Groupe	Nombre taxons	Niveau de connaissance
Phanérogames (plantes vasculaires)	565	Bon



<b>Ptéridophytes (fougères)</b>	3	Faible
<b>Bryophytes (mousses)</b>	2	Nul
<b>Charophytes (algues)</b>	3	Nul

Une série de tableaux volumineux recense les principales espèces inventoriées dans le plan de gestion. **Pour cette synthèse, nous nous contentons de retranscrire les avis d'experts sur cette partie et les suivantes.**

C'est le CBNBP qui a apporté son avis d'expert sur la flore du parc. Sur les 573 espèces évaluées, 8 ont un enjeu majeur (dont 3 sont trop anciennes), 36 ont un enjeu fort et 72 ont un enjeu modéré, soit 20 % de la flore du parc. **S'il n'est pas possible de retenir les 116 espèces à enjeu pour privilégier des pistes d'actions, il faut retenir l'effet parapluie de 21 d'entre elles.** Tenir compte de ces espèces à enjeu majeur et à enjeu fort assure ainsi que l'ensemble des habitats naturels les plus riches du parc sont pris en compte dans la gestion.

**La situation géographique du parc le soumet à une pression d'installation de nouvelles espèces envahissantes de plus en plus forte.** En tout, elles sont 22 à être exotiques. Parmi elles, certaines comme la Renouée du Japon, le Sainfoin d'Espagne, la Jussie, l'Élodée dense, le cerisier tardif et la vigne vierge inquiètent tout particulièrement. Mais il existe aussi des espèces natives particulièrement compétitives comme le Sureau yèble et le Cornouiller sanguin qui font l'objet de mesures de gestion.

## La fonge

<b>ÉTAT DES CONNAISSANCES DE LA FONGE</b>		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Mycètes (champignons)</b>	501	Modéré
<b>Lichens (mousses)</b>	1	nul

À ce jour, les connaissances sur la fonge de la région n'ont pas permis à un expert de statuer sur une quelconque responsabilité de conservation. Des listes d'espèces à enjeu à échelle nationale sont en préparation et devraient pallier ce manque. Une réévaluation à mi-parcours du plan de gestion serait donc à réaliser. **Mieux appréhender ce taxon permettra d'apprécier plus finement l'état de conservation des pelouses et des milieux forestiers.**

## L'avifaune

Ici, toutes les espèces comptabilisant moins de 5 données sur le parc ont été éliminées pour rester cohérent avec l'influence qu'il exerce sur les espèces d'oiseaux.

<b>ÉTAT DES CONNAISSANCES DE L'AVIFAUNE</b>		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Oiseaux</b>	158	Bon

Le plan de gestion distingue 2 catégories d'oiseaux : ceux qui se reproduisent sur le site et dans la vie de qui le parc joue un rôle clef, et les espèces qui ne sont constatées qu'en halte migratoire ou si rarement que cela en devient anecdotique. Ainsi, il est possible d'affirmer que :

→110 espèces protégées au niveau national sont recensées sur le site, dont 64 fréquentent régulièrement le parc.

→21 espèces classées dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont été inventoriées, dont 5 régulièrement.

→46 espèces ont été observées moins de cinq fois au sein du Parc.

→10 espèces exotiques fréquentent le parc, dont 4 régulièrement.

Le parc représente, pour plusieurs de ses espèces nicheuses, une des dernières zones habitables à l'échelle très locale voire de la petite couronne parisienne. **Il y a donc là un réel enjeu de conservation.** C'est le cas pour le Blongios nain, la Sterne pierregarin ou le Butor étoilé, qui sont des espèces Natura 2000. De même, entre 2015 et 2017, une trentaine d'espèces d'oiseaux ont été identifiées et baguées durant leur halte migratoire sur le parc. Cela montre **son rôle fonctionnel majeur dans le contexte urbain** et souligne la diversité de ses habitats naturels.

Par ailleurs, le classement en Natura 2000 du parc constitue un atout important pour maintenir, voire accroître l'effectif des espèces qui le lui ont valu. Elles sont mises en gras dans l'échantillon du tableau présentant les espèces à enjeu du parc présenté ci-dessous.

ÉVALUATION DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE AU SEIN DU PARC DÉPARTEMENTAL DU SAUSSET				
Nom français	Nom latin	Directive Oiseaux	Responsabilité locale avis d'expert	Responsabilité de conservation
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Annexe II	Fort – en hivernage	II
<b>Blongios nain</b>	<i>Ixobrychus minutus</i>	Annexe I	Majeur – en reproduction	I
<b>Bondrée apivore</b>	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	Modérée – observation irrégulière	III
<b>Butor étoilé</b>	<i>Botaurus stellaris</i>	Annexe I	Modérée – observation irrégulière	III
<b>Gorgebleue à miroir</b>	<i>Luscinia svecica</i>	Annexe I	Modérée – observation très irrégulière	III
<b>Martin pêcheur d'Europe</b>	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	Modérée – observation irrégulière	III
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Annexe II	Modérée – en reproduction	III
<b>Pic noir</b>	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	Modérée – observation irrégulière	III
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	Modérée – observation irrégulière	III
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Annexe II	Modérée – observation irrégulière	IV
<b>Sterne pierregarin</b>	<i>Sterna hirundo</i>	Annexe I	Fort – en reproduction	II

**Degré de responsabilité** : importance de l'espèce par rapport à sa répartition en Île-de-France selon les données du CBNBP. **Faible** : responsabilité limitée ; **Modéré** : responsabilité modérée ; **Fort** : responsabilité importante  
**Responsabilité locale sur avis d'expert** : avis de l'expert sur l'importance de l'espèce au niveau locale.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) est l'organisme qui a apporté son avis d'expert sur les espèces aviaires du parc. Sur les 158 évaluées, 1 présente un enjeu majeur, 4 un enjeu fort et 16 un enjeu modéré. Des espèces faiblement menacées ont aussi été évaluées comme étant à enjeu car elles sont localement originales, par rapport à leur implantation en milieu urbain. Des

espèces irrégulièrement observées ont aussi été évaluées comme étant à enjeu modéré du fait de leur rareté locale et pour les favoriser à l'avenir.

### Espèces Natura 2000 : une dynamique positive encouragée par une gestion favorable.

**Le Bruant des roseaux** est régulièrement observé sur le parc et y niche probablement depuis quelques années. C'est un fait rare puisqu'il est classé « en danger » en Île-de-France.

Classée « vulnérable » en Île-de-France la population nicheuse de **la Sterne pierregarin** a, elle, augmenté depuis la création du multisite Natura 2000, grâce à la mise en place de radeaux sur les plans d'eau du parc notamment. **Le succès de reproduction est aussi au rendez-vous avec 4 couples depuis 2021.**

Depuis 2011, entre 1 et 2 couples de **Blongios nain** nichent sur le parc chaque année, pour une portée moyenne de 4 poussin. Cela représente, selon les années, près de 10% des effectifs de nouveau-nés régionaux et en moyenne 30 à 35 % des effectifs nicheurs. C'est l'espèce phare du multisite Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis **et elle se trouve dans une situation plutôt favorable localement (parc du Sausset et parc Georges-Valbon)**. En 2022, ce ne sont pas moins de 14 jeunes qui sont nés en Seine-Saint-Denis.

**Le Butor étoilé** est présent surtout en hivernage au niveau de l'étang de Savigny et du marais, mais peut parfois être observée en début de période estivale. Au cours des dernières années, aucun individu n'a cependant été comptabilisé sur le parc. L'espèce n'est également plus nicheuse en Île-de-France.

2 à 3 individus de **Martin-pêcheur d'Europe** sont régulièrement observés en chasse sur le marais et l'étang de Savigny. L'espèce est aussi observé toute l'année dans d'autres entités du site Natura 2000 (parcs Georges-Valbon, Île-Saint-Denis, Haute-Île, Poudrerie...). Les nichoirs mis en place sur le parc n'ont pas encore permis de reproduction.

**La Bondrée apivore** est peu présente en Seine-Saint-Denis car très dépendante des milieux ouverts et forestiers. Malgré cela, elle est observée régulièrement à certains endroits du département ainsi qu'en migration au niveau du parc.

**Le Pic noir** est, quant à lui, en progression en Île-de-France et en métropole. La population Séquano-dyonisienne se maintient malgré le peu de boisements matures adaptés à son développement. L'espèce est très présente en hiver sur le parc.

**Le Gorgebleue à miroir** semble trouver sur la commune de Tremblay-en-France, où au moins un couple et ses juvéniles ont été constatés, des milieux favorables à son expansion. Mais les travaux de réaménagement sur le secteur d'extension du parc des expositions pourraient nuire à cette nouvelle population.

En 2022, un individu mâle de **Pie-grièche écorcheur** a été observé à proximité de la partie découverte du Ru du Sausset, là où un couple se trouvait en 2019. **Des zones de quiétude, pour cette espèce craintive sont sans doute nécessaires sur le parc ou à proximité pour prolonger sa présence.**



## Les amphibiens et reptiles

Seulement 12 espèces d'amphibiens et de reptiles sont actuellement connues sur le parc (4 pour les reptiles, dont 1 invasive et 8 pour les amphibiens). Bien qu'il s'agisse d'espèces communes, leurs présences en zone urbaine demeurent intéressantes et témoignent de certains corridors écologiques encore fonctionnels.

ÉTAT DES CONNAISSANCES DE L'HERPÉTOFAUNE		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Reptiles</b>	4	Bon
<b>Amphibiens</b>	8	Bon

Hormis l'espèce invasive, l'ensemble des reptiles et amphibiens est protégé au niveau national, même si aucune ne présente un statut de rareté particulièrement marqué.

La segmentation des différents secteurs du parc et les divers ouvrages entre les axes présumés d'hivernage et de reproduction agissent comme autant de barrières (parfois mortelles) pour le déplacement de ces espèces. **Une réflexion doit donc être engagée pour les réduire.**

C'est le bureau d'études ECOTER qui a fourni l'avis d'expert évaluant l'herpétofaune. Là encore, la persistance d'un cortège diversifié d'espèces malgré le caractère urbain du site et la présence de nombreux milieux aquatiques dont des mares accueillant de grosses populations en reproduction, font de l'ensemble des espèces un enjeu modéré. 5 espèces d'amphibiens et 1 espèce de reptile relèvent par ailleurs d'une responsabilité locale assez importante pour leur attribuer une responsabilité de conservation modérée.

## Les mammifères (dont chauves-souris)

**Avec 27 espèces de mammifères inventoriées sur le parc, le cortège d'espèces est plutôt riche et bien connu.** Toutefois, ces chiffres sont à pondérer par les observations soit très aléatoires ou très anciennes de certaines. Ainsi, le Muscardin par exemple, n'a pas été pris en compte dans le diagnostic, tandis que les présences du Putois d'Europe et du Blaireau d'Europe ont été pondérées à la baisse. Les données concernant les chauves-souris sont, elles, peu nombreuses et ce taxon n'est pas très bien connu. Notamment, l'utilisation du site par les espèces déjà inventoriées.

ÉTAT DES CONNAISSANCES DES MAMMIFÈRES		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Mammifères terrestres</b>	20	Bon
<b>Chiroptères</b>	7	Modéré

Finalement, la richesse du cortège d'espèces au regard de l'environnement local témoigne d'une certaine fonctionnalité écologique, même si les espèces présentes sont assez communes.

Aucun expert n'a été mandaté pour évaluer le cortège d'espèces de mammifères. En revanche, le parc constitue le dernier site habitable pour plusieurs espèces à enjeu modéré (Martre des

pins, Lérot) tandis que d'autres témoignent des corridors encore disponibles pour la survie des espèces (Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Séroline commune, etc.).

## Les insectes

C'est un ensemble d'espèces très large et la connaissance n'est correcte que pour les taxons les plus étudiés habituellement (odonates, papillons, orthoptères). L'absence de liste rouge pour certains groupes, des connaissances variables et souvent partielles pour d'autres et un nombre de spécialistes réduits rendent difficile l'attribution de responsabilités de conservation. Aussi, a-t-elle été parfois impossible.

ÉTAT DES CONNAISSANCES DES INSECTES		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Lépidoptères</b>	201	Bon
<b>Coléoptères</b>	263	Faible
<b>Orthoptères</b>	18	Modéré
<b>Odonates</b>	27	Modéré
<b>Autres groupes d'insectes</b>	46	Négligeable

C'est notamment le cas pour les coléoptères et les hétérocères. Toutefois, de grandes lignes peuvent être mises en avant :

→ Les connaissances sur **le groupe des rhopalocères (papillons)** sont bonnes mais il y a sans doute encore des espèces à découvrir. S'y trouvent des espèces (globalement de milieux ouverts et de lisières) peu représentées en Île-de-France. Plusieurs présentent donc une responsabilité de conservation pour le parc.

→ **Odonates et orthoptères** sont bien connus mais de faible enjeu, même si quelques-unes de leurs espèces présentent une responsabilité de conservation pour le parc.

→ **Hétérocères et coléoptères** présentent quelques espèces spécialistes à enjeu, mais le peu de connaissances acquises au niveau régional ne permet pas toujours de les évaluer entièrement.

**Au total, 7 espèces sont protégées au niveau régional.** A noter que, pour les espèces appartenant à des groupes non étudiés spécifiquement, un avis d'expert a au moins été sollicité. C'est le cas pour le groupe des araignées, des hémiptères et des mantoptères (où l'on retrouve les mantes).

C'est l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) qui a fourni l'avis d'expert évaluant les insectes appartenant notamment à 4 grands groupes : rhopalocères, hétérocères, orthoptères et odonates. **Sur les 248 espèces évaluées, 5 rhopalocères, 9 hétérocères, 2 orthoptères et 1 odonate présentent un enjeu au moins modéré.** Ces 17 espèces et 1 espèce d'hémiptère jugée patrimoniale ont été retenues pour l'établissement d'actions de gestion prioritaires sur l'ensemble des habitats naturels.

## Les poissons

Le cortège piscicole du site est relativement bien connu. Sur les 11 espèces recensées, 3 sont toutefois exotiques et perturbent le fonctionnement naturel des zones humides du parc. *A contrario*, 2 possèdent une valeur patrimoniale sans qu'une responsabilité de conservation puisse être établie. De plus, très peu de connaissance sur l'état des populations, la pyramide d'âge du peuplement, le fonctionnement du cortège, les zones de reproductions des différentes espèces, etc. existe. **Aucun avis d'expert n'a, par ailleurs, été sollicité pour ce groupe.**

ÉTAT DES CONNAISSANCES DE LA FAUNE PISCICOLE		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Poissons d'eau douce</b>	11	Bon

## Autres groupes faunistiques

**Aucun taxon indiqué ci-dessous n'a de valeur patrimoniale.** Les arachnides et myriapodes ont été évalués par les experts du bureau d'étude ECOTER. Les crustacés et mollusques n'ont pas nécessité de compétences spécifiques vu le peu d'espèces recensées. **Les connaissances sur les araignées et les mollusques doivent être améliorées** car la diversité des milieux pourrait conduire à une forte diversité de leurs espèces, à prendre en compte dans la gestion.

ÉTAT DES CONNAISSANCES DES AUTRES GROUPES MOINS COMMUNS		
<i>Groupe</i>	<i>Nombre taxons</i>	<i>Niveau de connaissance</i>
<b>Arachnides</b>	20	Négligeable
<b>Crustacés</b>	7	Négligeable
<b>Mollusques</b>	1	Négligeable
<b>Myriapodes</b>	5	Nul
<b>Protistes</b>	-	Nul
<b>Cyanophyceae</b>	-	Nul



## Synthèse des espèces et habitats à responsabilité de conservation marquée

Les tableaux ci-dessous reprennent les espèces à responsabilités de conservation pour le parc et la localisation des habitats qui les abritent. **Pour certaines, la limite entre les milieux naturels n'est pas toujours évidente. Les écotones sont aussi très importants pour des espèces comme le Hérisson d'Europe, les rhopalocères ou les amphibiens.**

<b>BILAN DES RESPONSABILITÉS DE CONSERVATION DU PARC DÉPARTEMENTAL DU SAUSSET</b>			
Niveau de responsabilité	Habitat	Flore	Faune
Majeur	-	-	▪ <b>Blongios nain</b>
Fort	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bugle de Genève</li> <li>▪ Digitale jaune</li> <li>▪ Euphrase raide</li> <li>▪ Chénopode glauque</li> <li>▪ Germandrée petit-chêne</li> <li>▪ Utriculaire citrine</li> <li>▪ Molène noire</li> <li>▪ Mouron aquatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bécassine des marais</li> <li>▪ Bruant des roseaux</li> <li>▪ Hirondelle de rivage</li> <li>▪ Sterne pierregarin</li> </ul>
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Franges des bords boisés ombragés (<i>Geo urbani – Alliarion petiolatae</i>)</li> <li>▪ Prairies de fauches (<i>Arrhenatherion elatioris</i>)</li> <li>▪ Prairies de fauches (<i>Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris</i>)</li> </ul>	▪ <i>Non détaillée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hibou moyen-duc</li> <li>▪ Buse variable</li> <li>▪ Martin pêcheur d'Europe</li> <li>▪ Pic noir</li> <li>▪ Pie-grièche écorcheur</li> <li>▪ Serin cini</li> <li>▪ Azurée des cytises</li> <li>▪ Flambé</li> <li>▪ Fluoré</li> <li>▪ Thécla du prunier</li> <li>▪ Grillon d'Italie</li> <li>▪ Aeschne isocèle</li> <li>▪ Hérisson d'Europe</li> <li>▪ Crapaud commun</li> <li>▪ Grenouille agile</li> <li>▪ Grenouille rousse</li> <li>▪ Triton alpestre</li> <li>▪ Triton palmé</li> </ul>

**LOCALISATION DES GRANDS MILIEUX ACCUEILLANT LES RESPONSABILITÉS DE CONSERVATION**

Milieu de vie	Habitat naturel	Flore	Faune
<b>Marais</b>	-	Utriculaire citrine Mouron aquatique	Blongios nain Bécassine des marais Bruant des roseaux Martin-pêcheur d'Europe Aesche isocèle
<b>Étang</b>	-	-	Blongios nain Sterne pierregarin Hirondelle de rivage Aesche isocèle
<b>Mare</b>	-	-	Crapaud commun Grenouille agile Grenouille rousse Triton alpestre Triton palmé
<b>Boisement</b>	<i>Geo urbani</i> – <i>Alliarion petiolatae</i> (au sein d'un boisement des Prés Carrés)	-	Buse variable Hibou moyen-duc Pic noir Serin cini Hérisson d'Europe Thécla du prunier Crapaud commun
<b>Prairie</b>	<i>Arrhenatherion elatioris</i> (Disséminé au sein des quatre secteurs du parc) <i>Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris</i> (principalement au sein du secteur de la Forêt)	Cynoglosse officinale Molène noire (lisière)	Flambé Fluoré Pie-grièche écorcheur Grillon d'Italie
<b>Pelouse</b>	-	Digitale jaune Lotier maritime Ophioglosse commun Bugle de Genève Euphrase raide Chénopode glauque Germandrée petit- chêne	Azurée des cytises Pie-grièche écorcheur

## *Contexte socio-économique et culturel*

La gestion du parc se fait certes en son sein, mais elle doit tenir compte des composantes et dynamiques qui évoluent à ces abords. Les deux plus riches entités du parc, **et celles avec lesquelles il a le plus d'intérêt à collaborer** sont ses communes d'assiette : Aulnay-sous-Bois et Villepinte.

### **Villepinte et Aulnay-sous-Bois**

D'une surface de 1 037 hectares et comptant 37 000 habitants (selon les statistiques de 2019 de l'INSEE), l'ancienne commune agricole de Villepinte accueille aujourd'hui le parc des expositions Paris Nord Villepinte et se situe à moins de 3 kilomètres des aéroports de Paris – Charles de Gaulle et Paris – le Bourget. **Une situation géographique très avantageuse pour la ville**, qui est à 17 km au Nord-Est de Paris, à 10 km à l'Est de Bobigny (préfecture du Département) et à 13 km à l'Est de Saint-Denis (sous – préfecture du Département).

Avec 1 620 hectares et 87 000 habitats (selon les statistiques de 2019 de l'INSEE), la commune d'Aulnay-sous-Bois se caractérise aussi par la rareté de ses paysages naturels, aujourd'hui uniquement représentés par les parcs communaux Robert Ballanger, Bigottini, Dumont et les berges de l'Ourcq. **Ainsi, le parc du Sausset représente, encore plus aujourd'hui qu'à sa création, un espace primordial de dépaysement et de respiration.**

### **Établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol**

Les communes de Villepinte et Aulnay-sous-Bois, avec 6 autres communes, appartiennent à l'intercommunalité de l'EPT « Paris Terres d'Envol » depuis 2016. C'est un territoire en plein développement, notamment grâce à sa localisation entre les aéroports de Paris – Charles de Gaulle et Paris – le Bourget, de la proximité avec la ville de Paris elle-même et plus récemment, grâce à la création du métro Grand Paris Express et de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'EPT possède des compétences qui en font un interlocuteur pertinent pour le parc : la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, **le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**, les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, le Plan climat-air-énergie territorial.

## *Accueil du public et intérêt pédagogique*

### **Accueil du public et intérêt pédagogique**

Il est 2 grandes raisons pour lesquelles le parc représente un intérêt pédagogique certain pour le territoire, que ce soit à l'échelle locale ou supra-locale :

- Il est situé littéralement aux portes de la population la plus jeune de France et **son statut d'ENS l'engage à se valoriser sous le prisme de sa biodiversité.**
- **Il en a la possibilité.** Avec les patrimoines naturels et paysagers précédemment décrits et son panel d'animations variées en supports, formats et thématiques, tout est déjà là pour offrir divertissement et savoir à un ensemble très large de publics, allant des usagers autonomes aux groupes scolaires du primaire aux dernières années de collège, en passant



par toutes les nuances de groupes constitués entre les deux : seniors, personnes en situation de handicap, groupes périscolaires... **Sont aussi à mentionner les nombreux partenariats associatifs locaux qui ont un rôle majeur dans la diversité des animations proposées.**

Les tableaux ci-dessous listent, pour exemple, le nombre et la part en pourcentage des animations tenues au cours de l'année 2019.

<b>EXEMPLE DES THÉMATIQUES ET DE L'IMPORTANCE DES ANIMATIONS EN 2019</b>		
Thématique	Nombre d'animation	Pourcentage
Agriculture urbaine	27	7
Biodiversité	149	40
Culture	41	4
Écologie urbaine (eau, air, climat, énergie)	16	11
Loisirs et créativité	45	12
Patrimoine et paysage	3	1
Sport et bien-être	95	25

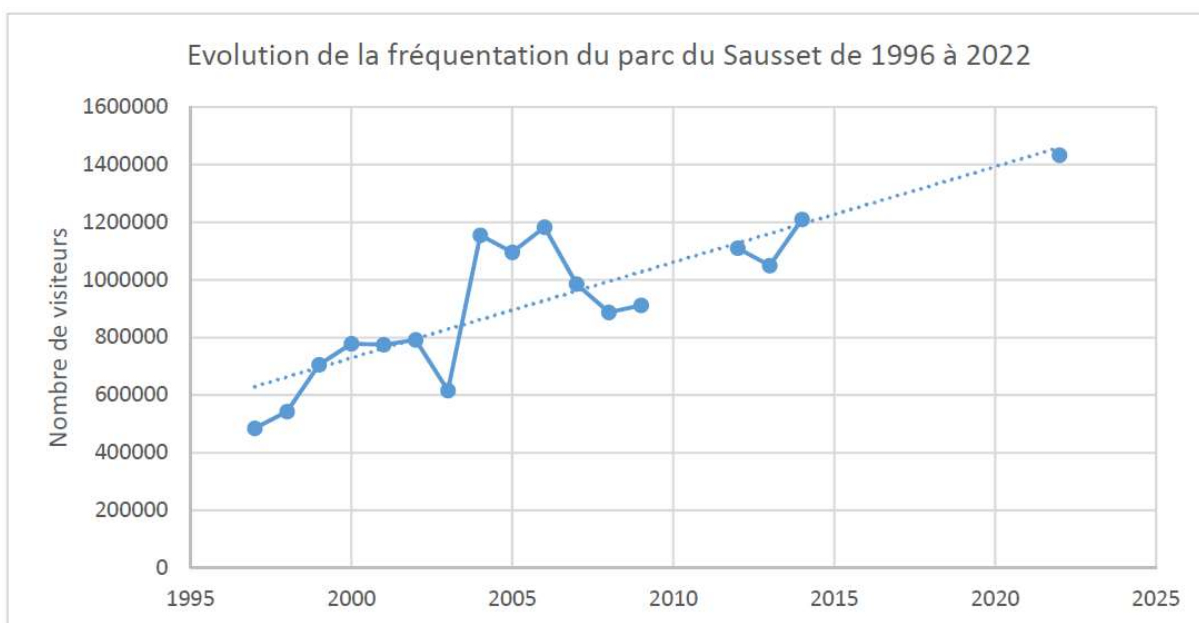
En outre, les animations sont proposées en plusieurs lieux sur le parc :

- **La Maison du Sausset : centre névralgique de l'animation et de l'information du site.** Située dans le secteur des Prés Carrées, elle est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Sa cuisine pédagogique accueille, depuis 2021, des animations culinaires.
- **La Ferme du Sausset :** un essai prometteur d'agriculture urbaine situé dans le secteur Puits d'Enfers. Cette association d'un maraîcher et d'une pépiniériste est une vraie opportunité pour les petits et grands, de découvrir ou redécouvrir les joies du jardinage que ce soit pour garnir leurs assiettes ou orner leurs balcons.
- **Le vignoble du parc du Sausset :** situé à deux pas de la Ferme. Cette structure est animée par des professionnels de la viticulture, passés maîtres dans l'art de la vinification. À visée principalement pédagogique, il offre à chacun la possibilité d'en apprendre plus sur cette pratique, mais aussi sur les dynamiques écologiques qui sous-tendent la culture en général. **La vigne est alors prise comme un cas d'étude pratique.**
- **Le jardin collaboratif des Petits Ponts :** un lieu de convivialité et de partage niché au cœur du secteur Bocage. Ce collectif d'usagers, toujours heureux d'accueillir de nouveaux membres, ouvre ses portes une fois par mois aux curieux de tous les âges et de tous les horizons. Chez les Petits Ponts, la règle est simple : chacun cultive au bénéfice de tous.

## Fréquentation

**Le parc dépasse la barre du million de visiteurs annuel depuis une dizaine d'années.** Ce chiffre conséquent témoigne d'un attrait du site mais aussi de sa nécessité pour les usagers locaux. Cette fréquentation est très variable selon les secteurs, les saisons et les horaires. Les données de 2022 indiquent 1 493 859 visiteurs annuels sur l'ensemble du parc.

**Les secteurs les plus fréquentés sont ceux des Prés Carrés et du Bocage** qui sont aménagés avec des éléments attractifs comme la Maison du Sausset, la buvette, des équipements sportifs, un labyrinthe végétal, des aires de jeux, etc. Ils accueillent par ailleurs les espèces les plus sensibles sur des zones peu ou pas accessibles au public. Le graphique ci-après témoigne de l'évolution de la fréquentation du parc de 1996 à 2022.



# Tomes B et C – Enjeu, objectifs et principales actions



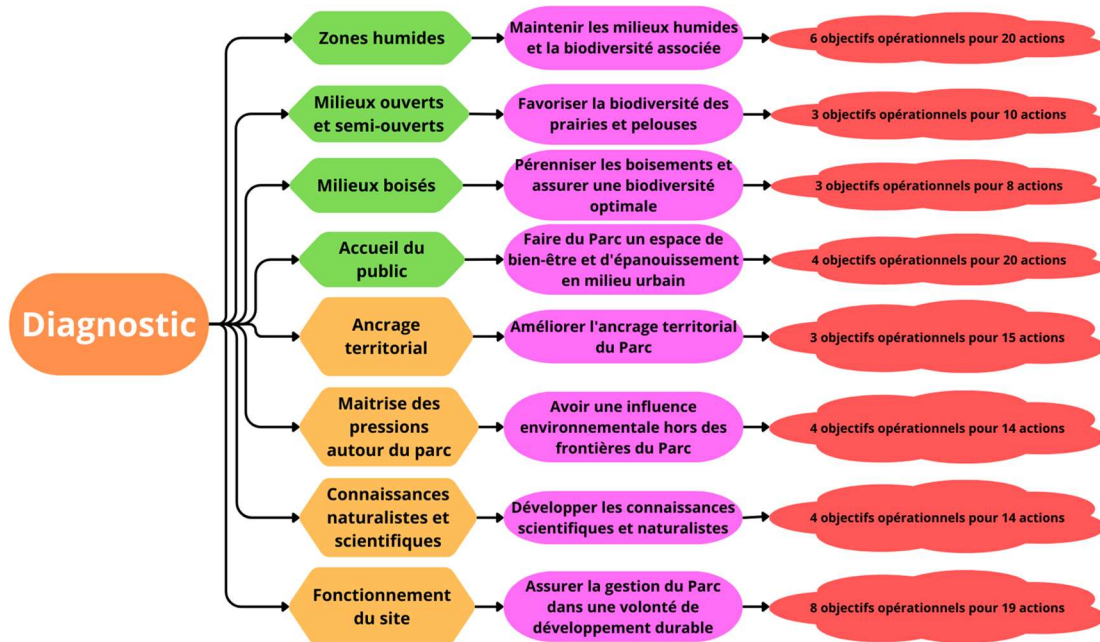
Martin pêcheur d'Europe, espèce Natura 2000 du parc

Cette partie rassemble l'essentiel des deux derniers tomes du plan de gestion du parc. Le tome 2 « Stratégie du plan de gestion » et le tome 3 « Actions ». **Aucune action n'est détaillée.** Pour plus d'informations, nous dirigeons les lecteurs et lectrices vers ces deux tomes. L'objectif est ici de clarifier l'organisation du plan d'actions et les éléments de diagnostic mobilisés pour le construire.

L'élaboration des plans de gestion d'aires protégées suit une méthodologie définie par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans un guide intitulé *Cahier Technique n°88*. Elle façonne une arborescence déclinant le diagnostic en **enjeux**, relatifs aux patrimoines naturels et en **Facteurs Clefs de Réussite (FCR)**, pour ce qui est des aspects socioéconomiques de la gestion. Chacun est traduit en **Objectif à Long Terme (OLT)**, dont l'état souhaité est déterminé à l'issue du diagnostic et le degré d'accomplissement mesurable. Finalement, les OLT sont déclinés en **Objectifs Opérationnels (OO)** qui regroupent plusieurs **actions** qui permettent d'agir sur les facteurs influant sur l'atteinte des OLT.

La figure ci-après présente l'arborescence du plan de gestion du parc, avec les **enjeux en vert**, les **FCR en jaune**, les **OLT en fuchsia** et les **OO et actions associées en rouge**.

## Arborescence de l'organisation du plan de gestion





## *OLT 1 – Maintenir la diversité des milieux et la biodiversité associée*

Les zones humides abritent de nombreuses espèces et habitats patrimoniaux du parc, dont des espèces Natura 2000, d'où la nécessité de les préserver. La gestion des niveaux d'eau, l'entretien de la végétation et la requalification de ces milieux font partie de cet objectif.

### État de conservation :

- **Étang** : état moyen. Bon pour l'accueil des oiseaux, mais qualité de l'eau dégradée, berges en partie artificialisées et fond trop riche en sédiments. La biodiversité est forte (nidification d'oiseaux, présence d'espèces de poissons à forts enjeux) **mais pourrait être développée, notamment dans le cadre de travaux de renaturation.**
- **Marais** : état modéré dû aux variations incontrôlables des niveaux d'eau rendant difficile de contenir les ligneux. Forte biodiversité : oiseaux, flore, habitats naturels, amphibiens. **Les changements climatiques pourraient menacer ce milieu à moyen terme.**
- **Mares** : états variés et difficilement contrôlables du fait de leur nature transitoire et de la fréquentation humaine. Richesse biologique modérée : amphibiens, flore et habitats naturels pionniers. **Fonctionnalité écologique importante bien que difficilement mesurable.**
- **Cours d'eau** : État dégradé. Linéaire en partie souterrain, berges artificialisées et présence de plusieurs ouvrages. **Richesse biologique importante surtout pour le ru du Roideau.**

A long terme, il s'agit d'améliorer la qualité des eaux de l'étang et du Marais, de gérer les niveaux d'eau du Marais et de faire évoluer l'étang vers plus de naturalité, de gérer les mares pour avoir tous les stades d'évolution et de préserver la diversité des habitats et des espèces à enjeux notamment Natura 2000. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Atteindre une qualité et de niveaux d'eau suffisants dans le Marais pour garantir les enjeux de biodiversité. (OO 1.1)
- Contrôler l'expansion et le développement des fourrés du Marais et la fermeture des mares. (OO 1.2)
- Augmenter la naturalité de l'étang de Savigny et des rus du Roideau et du Sausset pour offrir plus d'habitats à la faune et la flore. (OO 1.3 et 1.6)
- Poursuivre le suivi des espèces inféodées aux milieux humides et lutter contre celles qui sont envahissantes pour préserver certains enjeux écologiques. (OO 1.3 et 1.5)
- Maîtriser les impacts de la fréquentation sur les zones humides, les porter à connaissance du public (rôle écologique, fonctionnement menaces) par des animations dédiées et agir contre le braconnage. (OO 1.4)

## *OLT 2 – Conserver et favoriser la biodiversité des prairies et des pelouses*

Les zones ouvertes se raréfient en zone urbaine, et abritent de nombreuses espèces et habitats patrimoniaux, pour ce qui est du parc. **Leur conservation est donc un enjeu important à l'échelle régionale** d'autant que bien des espèces n'y ont pas encore été inventoriées et que d'autres restent sans doute à découvrir. **Ces milieux sont impactés par la progression des ligneux malgré les pratiques d'éco-pâturage, de fauche et de broyage en vigueur sur le parc.** Leur conservation nécessite la diversification des communautés et cortèges d'espèces.

### État de conservation :

- **Prairies** : état dégradé par la fermeture des milieux et le développement d'espèces végétales invasives. Richesse biologique modérée : habitats naturels, papillons, flore... c'est aussi le terrain de chasse d'oiseaux et de mammifères.
- **Pelouses** : état dégradé par la fermeture des milieux et le développement d'espèces invasives. Forte richesse biologique : oiseau, insecte, habitat naturel, etc. **malgré un déclin des espèces végétales patrimoniales.**
- **Ourllets et Fourrés** : état inconnu mais apparemment favorable. **Milieux en expansion mais avec des espèces invasives.** Richesse biologique modérée. Milieux favorables à la présence de la Pie-grièche écorcheur (Natura 2000) si associés aux pelouses et prairies.

À long terme, il s'agit d'entretenir les ourlets et fourrés pour diminuer la fermeture des milieux, de préserver les prairies de fauche et leur biodiversité, d'accroître les milieux ouverts, surtout en stoppant la progression des espèces invasives. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Reconquérir au moins 5 hectares de milieux ouverts sur des milieux gagnés par les espèces exotiques et les ligneux, et limiter leur recouvrement par ces derniers à 20 %. (OO 1)
- Favoriser la biodiversité des pelouses d'agrément en leur appliquant certaines pratiques de gestion différenciée. (OO 2)
- Suivre l'impact (positif ou négatif) des nouvelles activités agricoles sur les sols du parc, la flore et les insectes associés. (OO 3)

### *OLT 3 – Pérenniser les boisements tout en assurant une biodiversité optimale*

**Les boisements du arc sont encore immatures, il est donc difficile d'en évaluer l'état de conservation.** Il faut surtout en assurer la pérennité car les épisodes de sécheresse, les maladies cryptogamiques et les espèces exotiques fragilisent leur état. Il faudra aussi établir une gestion sylvicole pour les faire évoluer vers plus de naturalité et favoriser la croissance de gros bois, ce qui enrichirait les cortèges floristiques et faunistiques associés.

#### **État de conservation :**

**Non spécifié, car le peuplement est trop jeune**, strictement de même âge et est sujet aux pressions susmentionnées. Richesse biologique modérée : habitats naturels en évolution, oiseaux, papillons, amphibiens... Mais avec une fonctionnalité écologique importante d'attrait des espèces dans la zone urbaine. **Les bienfaits sociaux de la forêt (bien-être, îlot de fraîcheur, etc.) ne sont aussi pas à négliger.**

À long terme, il s'agit de définir des parcelles en libre évolution et d'en limiter la fréquentation pour maintenir des zones de quiétude, d'initier une gestion sylvicole pour favoriser la croissance des arbres et *in fine* de la biodiversité, d'assurer la pérennité des boisements en effectuant des plantations pour les essences et sur les zones impactées par différents aléas. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Mettre en place une gestion sylvicole permettant la régénération naturelle des boisements, leur diversification en essences. Cela inclut des interventions sur les espèces animales problématiques, des essences exotiques et des plantations d'essences adaptées aux changements climatiques. (OO 3.1 et 3.2)
- Cumuler au moins 2 hectares de boisements sans aucune intervention et inaccessibles pour garantir des zones de quiétude pour la biodiversité dans le contexte urbain du parc et permettre la diversification des boisements en âge. (OO 3.2)
- Remplacer **progressivement** les essences ornementales par des essences **natives** adaptées au contexte climatique. (OO 3.3)



## *OLT 4 – Faire du parc un espace de bien-être en milieu urbain*

La localisation géographique du parc lui confère un rôle essentiel et stratégique pour apporter du bien-être à la population. **L'objectif est donc double** : accueil des visiteurs en proposant des aménagements répondant à leurs attentes et compatibles avec le règlement et les caractéristiques du site ; et proposition d'animations à thème variées, pensées **avec** les opportunités paysagères et structurelles offertes par le parc (cf. Diagnostic).

### **État actuel de référence :**

L'animation et la sensibilisation exercées depuis longtemps sur le parc favorisent l'atteinte de l'objectif. La hausse de la fréquentation engendre, elle, des problématiques (déchets, infractions diverses...) qui sont à solutionner pour maintenir un accueil de qualité sur le site.

À long terme, le parc devra concilier fréquentation et préservation du patrimoine naturel, tout en faisant du site un espace incontournable d'apaisement, de bien-être, de détente et d'éducation (culturelles et à l'environnement). **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de la fréquentation du parc pour mieux la répartir sur le site, assurer l'absence d'impact sur les enjeux écologiques et faciliter la circulation des usagers sur le parc. (OO 4.1 et 4.5)
- Maintenir un haut niveau d'offre en éducation, culturelle et à l'environnement, tout en assurant la mixité des publics sensibilisés et l'adéquation des animations avec leurs intérêts. (OO 4.2)
- Suivre l'évolution des aménagements pour les renouveler, les moderniser en accord avec la politique de développement durable menée sur le parc, mais aussi pour les adapter aux changements climatiques et aux usages de l'espace. (OO 4.3 et 4.4)

## *OLT 5 – Améliorer l’ancrage territorial du parc dans son contexte urbain*

Le contexte du parc, où de vrais enjeux écologiques sont confrontés aux flux, aux dynamiques d’urbanisation et aux aménagements propres à la petite couronne parisienne, est très particulier. Ainsi, sa fonction d’aire protégée peut être invisible pour **les usagers qui fréquentent le parc, parfois comme simple voie de passage** pour rejoindre la gare de Villepinte, par exemple. **Certaines activités peuvent aussi porter atteinte à l’intégrité des habitats et des espèces** qui s’y trouvent. La réalisation d’un **diagnostic d’ancrage territorial** a ainsi permis de dégager des moyens d’impliquer les citoyens dans la gestion du Parc et de mieux faire connaître ses réalités. **C’est d’ailleurs ce travail qui a impulsé la rédaction de cette synthèse de plan de gestion.**

### **État actuel de référence :**

L’ancrage est satisfaisant auprès des réseaux naturalistes, scientifiques et auprès des partenaires institutionnels qui connaissent la richesse biologique du parc. Cependant, le parc est parfois considéré comme un simple espace de détente et de loisirs par **la population locale et les élus communaux**. Des liens forts de collaboration ou de dialogue ne sont pas toujours établis. Bien des usagers en ont une vision partielle et n’en connaissent souvent qu’une petite zone.

À long terme, le parc voudrait que les acteurs de son territoire et les usagers connaissent mieux ses enjeux écologiques ; qu’ils développent un intérêt pour les actions menées, pour les animations et pour son rôle auprès de la population ; **qu’ils s’impliquent de différentes manières** (gouvernance, jardin partagé, Ferme du Sausset, etc.) pour devenir des acteurs du parc. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Diversifier les canaux de communication pour informer les usagers, les élus locaux et les partenaires du parc de ses enjeux, ses opportunités pour le territoire et de sa gestion. (OO 5.1)
- Impliquer davantage les élus et les citoyens dans la gestion du site, animer et développer son réseau partenarial et travailler à la prise en compte de ses enjeux de gestion dans les politiques d’aménagement territorial. (OO 5.1 et 5.2)
- Encourager les pratiques écoresponsables et veiller à la compréhension et au respect de sa réglementation de ses enjeux par les usagers et les organisateurs d’animation. (OO 5.1 et 5.3)

## *OLT 6 – Exercer une influence environnementale au-delà des frontières du parc*

Liées au contexte du parc, des pollutions indirectes, notamment sonores et visuelles, existent du fait du développement économique et infrastructurel alentour (voies routières, ligne haute tension...). Les solutions résident dans un travail commun d'anticipation des projets d'aménagements, par exemple dans le cadre du Grand Paris, et de limitation de leurs impacts sur le patrimoine biologique et paysager du parc. **L'intérêt de cet OLT est aussi de faire rayonner le travail mené au-delà du parc**, via les expériences novatrices réalisées (Ferme du Sausset, requalification de l'étang) pour œuvrer au retour de la nature dans les villes voisines.

### État actuel de référence :

L'évolution du foncier extérieur au parc, le développement économique et les voies de communication exercent des pressions indirectes sur lui. Des cônes de vue créés à la fondation du parc sont par exemple aujourd'hui masqués par des immeubles, et les corridors écologiques sont aussi fortement réduits. **L'état global peut être considéré comme mauvais.**

À long terme, les gestionnaires souhaitent : **apporter leurs expertises** et peser dans les documents cadres d'aménagement public pour préserver les intérêts du parc ; participer aux réunions, séminaires et autres instances pour **promouvoir le rôle important du parc et ses besoins**, pour maintenir son patrimoine naturel et paysager ; préserver les corridors écologiques encore existant localement et intégrer les notions de paysage dans les prises de décision. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Recenser les trames vertes possibles ou à renforcer au sein et autour du parc pour travailler à leur prise en compte dans l'aménagement local. Plus largement, engager les administrations et services publics locaux dans une coopération et une veille sur les politiques publiques qui peuvent exercer une influence sur les enjeux du parc. (OO 6.1 et 6.2)
- Cartographier les effets des événements naturels extrêmes dus aux changements climatiques, pour adapter le parc en termes de paysages et de gestion à l'horizon 2040. (OO 6.3)
- Travailler à la réduction des pollutions sonore et lumineuse dans et aux abords du parc, communément avec les collectivités locales. (OO 6.4)

## *OLT 7 – Développer en continu les connaissances scientifiques et naturalistes*

De nombreuses espèces et groupes d'espèces n'ont été que peu, voire pas inventoriés dans le parc par manque de connaissances ou de moyens. Elles n'en sont pas moins présentes et/ou potentiellement impactées par la gestion mise en place. Seuls des études et inventaires menés par des spécialistes permettent de les intégrer à la stratégie globale de gestion. Par ailleurs, plusieurs universités et instituts de recherches sont présents (MNHN, Jussieu, etc.) à proximité du parc et ont parfois besoin de sites d'étude...

### État actuel de référence :

Plusieurs inventaires ont été réalisés lors du précédent plan de gestion et ont apporté des connaissances sur des groupes alors peu connus sur le site (mammifères, hétérocères, orthoptères, etc.). Aujourd'hui, ces expertises ont amélioré de 30 % la connaissance sur la biodiversité du parc, au point qu'elle puisse être considérée comme assez bonne. **De nombreux taxons restent cependant à inventorier.**

Cet OLT vise à améliorer perpétuellement la compréhension de la biodiversité du site et de ces interactions afin de progresser toujours plus dans la gestion du parc sur des bases scientifiques solides. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Recueillir des données sur les groupes faunistiques et floristiques encore méconnus du parc et actualiser les données déjà disponibles, notamment relatives aux espèces Natura 2000. (OO 7.1 et 7.2)
- Innover dans le processus de récolte et d'analyse de ces données, notamment pour évaluer l'impact de la Ferme du Sausset et pour cartographier les données de suivi déjà existantes. (OO 7.3 et 7.4)
- Rester acteur du monde de l'environnement en étant force de proposition dans le développement de méthodes de restriction des espèces invasives et de préservation des espèces à enjeux. (OO 7.3 et 7.4)



## *OLT 8 – Assurer une gestion efficiente du parc dans une volonté de développement durable*

La gestion et la préservation du patrimoine naturel dépendent de l'organisation de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du parc. L'organisation et la formation des équipes, les relations avec les partenaires et élus, l'utilisation d'outils numériques adaptés, etc. sont autant de clefs à actionner pour une gestion réussie. **Ces tâches s'effectuent par ailleurs sous le prisme du développement durable** et une réflexion transversale est à poursuivre pour minimiser l'incidence de la gestion sur l'environnement.

### **État actuel de référence :**

La gestion est assurée par les services du Département. D'anciennes normes (ISO14001) ont conduit le parc à mener ses actions dans un souci de développement durable. L'objectif est de poursuivre cet effort à long terme pour montrer l'exemple, tout en assurant l'efficacité de la réalisation des tâches administratives, techniques et financières. **L'état de référence est considéré comme bon mais des progrès restent à faire**, notamment pour développer des outils numériques plus efficaces et améliorer la formation du personnel dans toute la diversité du développement durable. **Les OO de cet OLT consistent donc à :**

- Évaluer régulièrement le plan de gestion. (OO 8.1)
- Favoriser l'épanouissement des salariés et la sécurité des usagers du parc. (OO 8.2 et 8.7)
- Exercer une gestion administrative, financière, matérielle et comptable du parc efficace. (OO 8.3, 8.6)
- Constituer un comité consultatif de gestion plus inclusif à l'égard des enjeux territoriaux et développer les réseaux d'acteurs pour réfléchir à une gestion modernisée et plus collective. (OO 8.4 et 8.8)
- Poursuivre l'inscription de l'ensemble de la gestion dans une démarche de développement durable. (OO 8.5)

# Glossaire



Pic grièche écorcheur, espèce Natura 2000 du parc

**Corridors écologiques** : espaces ou entités paysagères assurant des connexions entre des milieux (réservoirs) riches en biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ce sont, par exemple : des bois, forêts, haies ou bosquets, des sections ou des cours d'eau entiers, des chemins... **Ils peuvent aussi être artificiels**, comme les ouvrages à petite faune, les crapauducs ou les passes à poissons.

**Curage** : opération dont l'objectif est d'enlever les sédiments qui s'accumulent dans les cours d'eau ou dans les étendues d'eau stagnante ou à faible débit (mares, marais, étang, rivières...).

**Écotone** : zone frontalière entre deux écosystèmes. Ce sont des milieux en eux-mêmes, et non de simples zones de transition (plages, berges, lisières forestières...).

**Eco-pâturage** : méthode de gestion des espaces verts et naturels par le biais d'herbivores domestiques (chèvres, moutons, etc.) selon des paramètres établis avec les gestionnaires (parcelles pâturées, nombre d'animaux par parcelles, temps de pâturage, etc.). Cette pratique est utilisée pour entretenir des parcelles de façon plus vertueuse et/ou pour rouvrir les milieux.

**Espèce exotique (ou exogène)** : espèce animale, fongique ou végétale introduite, intentionnellement ou non, en dehors de son aire de répartition naturelle. **Si la plupart ne survivent pas**, certaines peuvent s'acclimater voire devenir envahissantes.

**Fermeture d'un milieu** : processus, naturel ou induit et plus ou moins progressif par lequel une végétation de plus en plus dense et/ou haute recouvre un milieu qui en est initialement dépourvu. Le processus inverse est l'ouverture d'un milieu provoquée, par exemple, par le pâturage.

**Gestion différenciée** : pratique de gestion des espaces verts urbains qui consiste à appliquer à chaque élément (foncier et végétal) un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc, jardin, square, berge de cours d'eau...), sa fonction culturelle, sociale et biologique, son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal.

**Marque « Végétal local »** : outil de traçabilité des végétaux sauvages (c'est-à-dire collectés en milieu naturel) et locaux. « **Local** » **ne réfère pas à une notion administrative** mais biogéographique. Est considéré « local » selon la marque, un végétal provenant d'une zone dont les caractéristiques climatiques et biologiques sont sensiblement les mêmes que celles de la zone où il est consommé.

**Maladies cryptogamiques** : maladie d'un végétal causée par un champignon parasite.

**Roselière** : formation végétale de type écotone de bord des cours d'eau ou d'étangs, peuplée de plantes comme le roseau, la massette, ou les iris. **Véritable station d'épuration naturelle** écologique, elle participe grandement au maintien de la qualité de l'eau.

**Ru** : petit ruisseau.

**Taxon** : dans cette synthèse et dans le plan de gestion, c'est une unité de **classification phylogénétique** de niveau variable. Les êtres vivants désignés comme taxon ont tous une ou plusieurs caractéristique(s), génétique(s) ou issue(s) de la génétique, qui les rassemble(nt), sans pour autant que le mot « taxon » soit associé à un niveau unique dans l'arbre phylogénétique. Une famille, un genre, un sous-genre, une espèce, etc. peut être qualifié de taxon.